

Procédure de conduite à tenir en cas de malaise ou d'accident du travail

PROTEGER



ALERTER



SECOURIR



Mettre la personne et l'environnement de travail en sécurité.

Se protéger et protéger les autres

Informier un manager

Agent **SST** de votre site

15 – SAMU
112 – Zone sans réseau –
n° d'appel européen

Informier un agent SST présent sur le site pour assurer une surveillance jusqu'à l'arrivée des secours.

Toujours être accompagné d'un agent SST dans la mesure du possible avant d'appeler le SAMU.

Contacter immédiatement le SAMU au 15 pour une orientation médicale.

NE PAS RACCROCHER EN PREMIER

Gestes de 1^{ers} secours (pratiqués dans l'idéal par un SST)

Suivre les indications du SAMU

Si le SAMU décide d'intervenir → Organiser l'arrivée et le guidage des secours

Si le SAMU décide de ne pas intervenir → organiser le transfert de l'agent, il ne doit jamais repartir seul

- En priorité faire appel à la famille
- Si non, faire appel à un taxi conventionné CPAM :
 - Taxis Heitzler – 06 52 84 35 48 – NEUF-BRISACH
 - Taxi Azur - 06 88 47 17 30 - BIESHEIM
 - Central Taxis - 06 09 42 76 58 - FESSENHEIM

Prévenir la direction des RH dès que possible pour les démarches administratives

